

L'expert affirme ainsi que les prétendus cadeaux de Mme veuve STEIN aux conjoints STEIN seulement (en réalité chèques signés par les conjoints STEIN à leur profit) sont des dépenses "justifiées", ce qui est contraire à son constat, page 40, hors de sa mission et donc contraire à la loi.

Les dépenses de caractère inconnu s'établissent donc à environ 1 163 000 F.

Il reste donc environ 336 000 F de dépenses non justifiées qui pourraient correspondre en partie à des travaux sur les immeubles en usufruit financés par les comptes de Mme STEIN.

Mademoiselle Nelly STEIN ayant déclaré détenir les souches des carnets de chèques lors de la réunion du 30 juin 1999, il lui appartiendra de fournir les éléments nécessaires à l'éclaircissement de ces dépenses.

Ces éléments n'ont pas été communiqués à l'Expert après diffusion de son prérapport.

**8.3. Préciser les revenus de Madame Veuve STEIN et expliquer leur utilisation.**

L'analyse des comptes du Crédit Agricole, recoupée avec les informations contenues dans les déclarations de revenus et présentée ci-dessus permet d'établir les revenus de Mme STEIN au minimum à 420 000 F par an correspondant à :

- des revenus mobiliers pour : 150 000 F
- des revenus immobiliers pour : 140 000 F
- une pension pour : 100 000 F
- une reversion d'indemnité de guerre pour : 30 000 F

compte tenu des dépenses justifiées estimées par l'expert à 234 000 F par an, page précédente, on retrouve bien le chiffre de dépenses inexpliquées de 800 000 F, annoncé par Alexandre STEIN dès la 1ère pièce et confirmé par son analyse détaillée

-----  
420 000 F

Ceci était évident dès lecture des informations et des pièces remises par Alexandre STEIN à l'expert le 11. 02. 97. L'expert ne tire pas la moindre conséquence du refus total d'information des conjoints STEIN, ceci depuis l'origine, et contrairement à l'ordonnance qui définit sa mission Mais il a consacré 0,5 page pour critiquer (faussement) Alexandre STEIN, non concerné par sa mission, qui non seulement lui a fourni les principales pièces déjà suffisantes pour sa mission mais de plus a fait, à sa demande, tout le travail à sa place, en un mois.